

Province de Québec
Circonscription de Richelieu
Ville de Sorel-Tracy

Présences

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy, tenue à l'hôtel de ville, le 14 août 2023 à 19 h, à laquelle sont présents, forment quorum et siègent sous la présidence du maire, M. Patrick Péroquin, les conseillères et les conseillers suivants :

Olivier Picard, conseiller du district n° 1 - Bourgchemin
Sylvie Labelle, conseillère du district n° 2 - Richelieu
Martin Lajeunesse, conseiller du district n° 3 - Saint-Laurent
Jocelyn Mondou, conseiller du district n° 4 - Vieux-Sorel
Stéphane Béland, conseiller du district n° 5 - Du Faubourg
Benoît Guèvremont, conseiller du district n° 6 - Des Gouverneurs
Mathieu Gagné, conseiller du district n° 7 - Des Patriotes
Dominique Ouellet, conseillère du district n° 8 - Pierre-De Saurel

Le directeur général, M. Carlo Fleury, le directeur du Service juridique et greffier, M. René Chevalier, et le directeur du Service des communications, M. Dominic Brassard sont aussi présents.

Ouverture de la séance

Après avoir constaté l'avis et les délais de convocation ainsi que le quorum, le maire déclare la présente séance régulièrement constituée.

2023-08-415

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Martin Lajeunesse, que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis en ajoutant le sujet suivant :

- 8.1 « Demande d'autorisation pour que la Ville de Sorel-Tracy se rende caution auprès de Marina de Saurel inc. ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-08-416

Adoption des procès-verbaux de l'assemblée consultative du 19 juin 2023, de la séance ordinaire du 3 juillet 2023 et de la séance extraordinaire du 17 juillet 2023

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux des dernières séances ont été distribués aux membres du conseil au moins 24 heures avant la présente séance,

IL EST PROPOSÉ par M. Mathieu Gagné, appuyé par M. Olivier Picard, que le greffier soit dispensé de donner lecture des procès-verbaux de l'assemblée consultative du 19 juin 2023, de la séance ordinaire du 3 juillet 2023 et de la séance extraordinaire du 17 juillet 2023 et que ces procès-verbaux soient acceptés tels que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-08-417

Comptes à payer

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer datée du 9 août 2023,

CONSIDÉRANT que la trésorière de la Ville de Sorel-Tracy certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Stéphane Béland, que le conseil autorise le paiement des comptes pour la période du 13 juillet au 9 août 2023 totalisant 2 054 350,13 \$ et apparaissant à la liste en date du 9 août 2023 soumise par la trésorière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-08-418

Dépôt du rapport des retraits automatiques au compte d'opérations pour le mois de juin 2023

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par Mme Dominique Ouellet, que le conseil reçoive copie du rapport des retraits automatiques au compte d'opérations de la Ville de Sorel-Tracy pour le mois de juin 2023, tel que soumis par Mme Laurianne Daneau, technicienne en administration au Service des finances.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-08-419

Approbation des recommandations du comité d'attribution des aides financières - compte rendu du 9 août 2023

CONSIDÉRANT les recommandations contenues au compte rendu du comité d'attribution des aides financières du 9 août 2023,

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par Mme Sylvie Labelle, que le conseil approuve les recommandations contenues audit compte rendu et autorise le versement d'une assistance financière de 993 \$ au Club d'astronomie Sorel-Tracy.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-08-420

Octroi de contrat - travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur la rue Dumas entre les rues Manseau et Ferland

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 20 juillet 2023 soumis par Mme Émilie Bouthillette, chef de division - approvisionnement, concernant l'analyse de soumissions pour les travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie à être exécutés sur la rue Dumas, entre les rues Manseau et Ferland,

CONSIDÉRANT les recommandations contenues dans ce rapport,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 477.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), une estimation de ce contrat a été évaluée par la Ville et que ce dernier a été évalué à 1 484 681,19 \$, toutes taxes comprises,

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Béland, appuyé par M. Benoît Guèvremont :

QUE le contrat pour la réalisation des travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie à être exécutés sur la rue Dumas, entre les rues Manseau et Ferland, soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation Mc. B.M. inc., pour la somme de 1 340 323,64 \$, toutes taxes comprises,

QUE les documents d'appel d'offres n° 202306-78, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties,

QUE cette dépense soit financée en partie par le règlement d'emprunt n° 2530 et en partie par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour une somme de 1 223 894,13 \$, au net.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-08-421

Autorisation d'une provision - travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur la rue Dumas entre les rues Manseau et Ferland

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 14 août 2023, a adopté la résolution n° 2023-08-420 afin d'accorder un contrat pour la réalisation des travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie à être exécutés sur la rue Dumas, entre les rues Manseau et Ferland, à Excavation Mc. B.M. inc., pour la somme de 1 340 323,64 \$, toutes taxes comprises,

CONSIDÉRANT qu'aux fins de gestion de ce projet, il y a lieu d'autoriser une provision pour les imprévus,

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Béland, appuyé par M. Olivier Picard :

QU'une provision de 134 032,36 \$ représentant 10 % de la valeur du contrat soit autorisée pour les imprévus, ce qui porte le montant maximal autorisé à dépenser à 1 474 356 \$, toutes taxes comprises, pour la réalisation de ce contrat,

QUE cette dépense soit financée en partie par le règlement d'emprunt n° 2530 et en partie par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour une somme de 122 389,42 \$, au net.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-08-422

Octroi de contrat - travaux d'aménagement et d'amélioration des infrastructures au parc Pelletier du 380, rue du Collège

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 21 juillet 2023 soumis par Mme Émilie Bouthillette, chef de division - approvisionnement, concernant l'analyse de soumissions pour des travaux d'aménagement et d'amélioration des infrastructures au parc Pelletier du 380, rue du Collège,

CONSIDÉRANT les recommandations contenues dans ce rapport,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 477.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), une estimation de ce contrat a été effectuée par la Ville et que ce dernier a été évalué à 335 045,71 \$, toutes taxes comprises,

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Guèvremont, appuyé par M. Martin Lajeunesse :

QUE le contrat pour la réalisation des travaux d'aménagement et d'amélioration des infrastructures au parc Pelletier, du 380, rue du Collège, soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit 9088-2945 Québec inc., pour la somme de 328 629,25 \$, toutes taxes comprises,

QUE les documents d'appel d'offres n° 202306-80, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties,

QUE cette dépense soit financée pour une somme de 240 000 \$, au net, conformément à la résolution n° 2022-10-694 « Autorisation de financement - projets d'investissement prévus au Programme triennal d'immobilisations (PTI) pour l'année 2023 » adoptée par le conseil, lors de la séance extraordinaire du 17 octobre 2022, pour une somme de 54 695 \$, au net, à même le Fonds régions et ruralité (FRR) et pour une somme de 5 387,31 \$, au net, à même le solde inutilisé du budget discrétionnaire du conseiller du district n° 6 – Des Gouverneurs, M. Benoît Guèvremont.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-08-423

Autorisation d'une provision - travaux d'aménagement et d'amélioration des infrastructures au parc Pelletier du 380, rue du Collège

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 14 août 2023, a adopté la résolution n° 2023-08-422 afin d'accorder un contrat pour la réalisation des travaux d'aménagement et d'amélioration des infrastructures au parc Pelletier, du 380, rue du Collège, à 9088-2945 Québec inc., pour la somme de 328 629,25 \$, toutes taxes comprises,

CONSIDÉRANT qu'aux fins de gestion de ce projet, il y a lieu d'autoriser une provision pour les imprévus,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par Mme Sylvie Labelle :

QU'une provision de 32 862,92 \$ représentant 10 % de la valeur du contrat soit autorisée pour les imprévus, ce qui porte le montant maximal autorisé à dépenser à 361 492,17 \$, toutes taxes comprises, pour la réalisation de ce contrat,

QUE cette dépense soit financée à même le solde inutilisé du budget discrétionnaire du conseiller du district n° 6 – Des Gouverneurs, M. Benoît Guèvremont, pour une somme de 30 008,23 \$, au net.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-08-424

Octroi de contrat - achat de lampadaires et travaux d'éclairage sur la rue Augusta, entre la rue du Roi et la rue du Prince, et sur la rue du Prince, entre la rue Augusta et la rue Charlotte

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 8 août 2023 soumis par Mme Émilie Bouthillette, chef de division - approvisionnement, concernant l'analyse de soumissions pour l'achat de lampadaires et les travaux d'éclairage à être exécutés sur la rue Augusta, entre la rue du Roi et la rue du Prince, et sur la rue du Prince, entre la rue Augusta et la rue Charlotte,

CONSIDÉRANT les recommandations contenues dans ce rapport,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 477.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), une estimation de ce contrat a été évaluée par la Ville et que ce dernier a été évalué à 511 657,15 \$, toutes taxes comprises,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Martin Lajeunesse :

QUE le contrat pour l'achat de lampadaires et la réalisation des travaux d'éclairage à être exécutés sur la rue Augusta, entre la rue du Roi et la rue du Prince, et sur la rue du Prince, entre la rue Augusta et la rue Charlotte, soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Gimatech électrique inc., pour la somme de 457 419,16 \$, toutes taxes comprises,

QUE les documents d'appel d'offres n° 202307-87, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties,

QUE cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt n° 2530 pour une somme de 417 684,66 \$, au net.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-08-425

Autorisation d'une provision - achat de lampadaires et travaux d'éclairage sur la rue Augusta, entre la rue du Roi et la rue du Prince, et sur la rue du Prince, entre la rue Augusta et la rue Charlotte

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 14 août 2023, a adopté la résolution n° 2023-08-424 afin d'accorder un contrat pour l'achat de lampadaires et pour la réalisation des travaux d'éclairage à être exécutés sur la

rue Augusta, entre la rue du Roi et la rue du Prince, et sur la rue du Prince, entre la rue Augusta et la rue Charlotte, à Gimitech électrique inc., pour la somme de 457 419,16 \$, toutes taxes comprises,

CONSIDÉRANT qu'aux fins de gestion de ce projet, il y a lieu d'autoriser une provision pour les imprévus,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Stéphane Béland :

QU'une provision de 45 741,92 \$ représentant 10 % de la valeur du contrat soit autorisée pour les imprévus, ce qui porte le montant maximal autorisé à dépenser à 503 161,08 \$, toutes taxes comprises, pour la réalisation de ce contrat,

QUE cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt n° 2530 pour une somme de 41 768,47 \$, au net.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-08-426

Octroi de contrat - service d'entretien technique des systèmes mécaniques pour le refroidissement des dalles de béton réfrigérées du Colisée Cardin et du curling Aurèle-Racine

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 17 juin 2019, adoptait la résolution n° 2019-06-433 afin d'octroyer un contrat pour le service d'entretien technique des systèmes mécaniques pour le refroidissement des dalles de béton réfrigérées pour le Colisée Cardin et le curling Aurèle-Racine à Cimco réfrigération, au coût de 91 150 \$, taxes non comprises, en tenant compte que le coût final du contrat pouvait varier selon les travaux qui auront été effectués,

CONSIDÉRANT que la Ville s'est réservée le droit de se prévaloir d'une clause de renouvellement pour quatre périodes additionnelles d'une année chacune, sous réserve de faire connaître son intention, par écrit, à l'adjudicataire au moins trente jours avant l'expiration dudit contrat,

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 16 mai 2022, adoptait la résolution n° 2022-05-343 par laquelle la Ville s'est prévaluée de la clause de renouvellement pour une période additionnelle d'une année se terminant le 31 mai 2023,

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'utiliser l'option de renouvellement pour la saison 2023-2024,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 20 juillet 2023 soumis à ce sujet par Mme Émilie Bouthillette, chef de division - approvisionnement, et les recommandations contenues dans ce rapport,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 477.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), une estimation de ce contrat a été évaluée par la Ville et que ce dernier a été évalué à 122 293,47 \$, toutes taxes comprises,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par M. Mathieu Gagné :

QUE le contrat pour le service d'entretien technique des systèmes mécaniques pour le refroidissement des dalles de béton réfrigérées du Colisée Cardin et du curling Aurèle-Racine octroyé à Cimco réfrigération soit renouvelé pour la somme estimée de 108 243,21 \$, toutes taxes comprises, en tenant compte que le coût final du contrat pourra varier selon les travaux qui auront été effectués, et ce, pour la période du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024,

QUE les documents d'appel d'offres n° 201904-44, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-08-427

Autorisation de signature – entente avec le Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTÉI) pour la mise en place du projet de symbiose industrielle Pierre-De Saurel

CONSIDÉRANT que l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) permet d'octroyer un contrat visant la fourniture de services de ce type directement à un organisme à but non lucratif, sans avoir à procéder par appel d'offres public,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 7 août 2023 soumis à ce sujet par Mme Émilie Bouthillette, chef de division – approvisionnement, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Labelle, appuyée par Mme Dominique Ouellet :

QUE le conseil autorise le maire ou le maire suppléant à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, l'entente à intervenir entre la Ville de Sorel-Tracy et le Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTÉI) concernant le projet de symbiose industrielle Pierre-De Saurel,

QUE les dépenses associées à l'opérationnalisation de cette entente soient financées à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-08-428

Autorisation de signature - renouvellement de l'entente de services aux personnes sinistrées avec la Société canadienne de la Croix-Rouge 2023 à 2025

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Ville de Sorel-Tracy et la Société canadienne de la Croix-Rouge de procéder au renouvellement de l'entente de services aux personnes sinistrées, visant à établir des paramètres de collaboration en ce qui a trait à l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées à la suite d'un sinistre mineur ou majeur,

CONSIDÉRANT l'entente soumise,

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par M. Mathieu Gagné :

QUE l'entente entre la Ville de Sorel-Tracy et la Société canadienne de la Croix-Rouge soit renouvelée pour une période de deux ans à compter du 18 novembre 2023,

QUE l'opérationnalisation et la mise en œuvre de cette entente de services soient confiées à M. Roger Lamanque, directeur du Service de protection et d'intervention d'urgence et coordonnateur des mesures d'urgence,

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, ladite entente,

QUE ces dépenses soient financées à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-08-429

Adhésion au regroupement en assurances collectives Estrie-Montérégie de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19) et dans le cadre des regroupements d'assurances collectives de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), la Ville de Sorel-Tracy souhaite autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et pour ses élus, pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2029,

CONSIDÉRANT que Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ), dans le cadre des regroupements d'assurances collectives de l'UMQ,

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy souhaite confirmer son adhésion au regroupement en assurances collectives Estrie-Montérégie et le mandat à Mallette actuaires inc.,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 31 juillet 2023 soumis à ce sujet par Mme Émilie Bouthillette, chef de division – approvisionnement, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Stéphane Béland :

QUE le conseil confirme l'adhésion de la Ville de Sorel-Tracy au regroupement en assurances collectives Estrie-Montérégie pour ses employés et ses élus,

QUE l'adhésion au regroupement en assurances collectives Estrie-Montérégie soit d'une durée maximale de cinq ans, soit du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2029,

QUE la Ville de Sorel-Tracy mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat en assurances collectives à octroyer, à la suite de l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier en assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels,

QUE la Ville de Sorel-Tracy s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par cette dernière durant le contrat, et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées au consultant Mallette actuaires inc.,

QUE la Ville de Sorel-Tracy s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-08-430

Nomination au poste de conseiller(ère) en environnement au bureau de l'environnement

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 19 juin 2023, adoptait la résolution n° 2023-06-341 afin d'autoriser la création et l'ouverture d'un poste de conseiller(ère) en environnement au bureau de l'environnement,

CONSIDÉRANT que le directeur général a fait une demande au Service des ressources humaines afin de procéder à la dotation de ce poste,

CONSIDÉRANT que le Service des ressources humaines a procédé à un affichage externe, le tout suivant la Politique de dotation de la Ville,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 2 août 2023 soumis à ce sujet par Mme Catherine Daudelin, conseillère en ressources humaines, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par Mme Sylvie Labelle :

QUE le conseil autorise la nomination de Mme Audrey Comtois au poste de conseillère en environnement au bureau de l'environnement, et ce, à compter du 28 août 2023,

QUE le salaire de Mme Audrey Comtois soit fixé conformément à la recommandation contenue au rapport de Mme Catherine Daudelin, conseillère en ressources humaines.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-08-431

Congédiement administratif d'un employé

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 13 juillet 2023 soumis par Mme Annik Desbiens, directrice du Service des ressources humaines, relativement au congédiement administratif de l'employé n° 2707, et la recommandation contenue dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par M. Stéphane Béland, que le conseil entérine le congédiement administratif de l'employé n° 2707, et ce, rétroactivement au 12 juillet 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-08-432

Autorisation de signature – convention collective du Syndicat des employés municipaux de Sorel-Tracy (CSN) 2022-2026

CONSIDÉRANT que la convention collective du Syndicat des employés municipaux de Sorel-Tracy (CSN) est échuë depuis le 31 décembre 2021,

CONSIDÉRANT que depuis, des représentants du Syndicat des employés municipaux de Sorel-Tracy (CSN) et des représentants de la Ville de Sorel-Tracy se sont rencontrés à plusieurs reprises afin de parvenir à une entente pour la signature d'une nouvelle convention collective entre les parties,

CONSIDÉRANT que les parties sont parvenues à une telle entente,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 18 juillet 2023 soumis à ce sujet par Mme Annik Desbiens, directrice du Service des ressources humaines, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Mathieu Gagné, appuyé par M. Martin Lajeunesse :

QUE le conseil accepte le projet de convention collective à intervenir entre le Syndicat des employés municipaux de Sorel-Tracy (CSN) et la Ville de Sorel-Tracy pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026,

QUE le maire, le directeur général, la directrice du Service des ressources humaines et la conseillère en ressources humaines soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, ladite convention collective.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-08-433

Adoption du projet de règlement n° 2545 « Concernant une modification du Règlement n° 2221 - Plan d'urbanisme afin de créer l'annexe « A » Plan particulier d'urbanisme du centre-ville »

CONSIDÉRANT qu'il est devenu opportun de modifier le Règlement n° 2221 - Plan d'urbanisme afin de créer l'annexe « A » Plan particulier d'urbanisme du centre-ville,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par Mme Dominique Ouellet, que le projet de règlement n° 2545 soit adopté tel que présenté par le greffier et qu'une assemblée de consultation publique soit tenue par ce conseil le 11 septembre 2023 à compter de 18 h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-08-434

Avis d'assujettissement au droit de préemption – certains immeubles situés sur le territoire de la ville de Sorel-Tracy

CONSIDÉRANT que le 19 juin 2023, le conseil municipal adoptait le Règlement n° 2540 « Concernant l'exercice du droit de préemption par la Ville de Sorel-Tracy » en vertu duquel les immeubles situés sur l'ensemble du territoire de

la ville de Sorel-Tracy sont sujets à être visés par l'exercice du droit de préemption pour des fins municipales,

CONSIDÉRANT qu'un avis d'assujettissement doit être notifié au(x) propriétaire(s) de l'immeuble et inscrit au Registre foncier du Québec pour exercer le droit de préemption,

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite assujettir au droit de préemption les immeubles suivants, identifiés au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu : 3 919 090, 3 919 087, 3 919 098, 3 919 089, 3 919 100, 3 919 092, 3 919 164, 3 919 159, 3 919 166, 3 919 160, 3 919 162, 4 069 958, 3 919 161, 3 919 226, 3 919 227, 3 919 230, 3 919 228, 3 919 219, 3 919 231, 3 919 221, 3 919 233, 3 919 223, 3 919 235, 3 919 225, 3 919 290, 3 919 284, 3 919 292, 3 919 285, 3 919 294, 3 919 287, 3 919 289, 3 919 280, 3 919 344, 3 919 282, 3 919 332, 3 919 346, 3 919 334, 3 919 347, 3 919 348, 3 919 338, 3 919 349, 3 919 340, 3 919 382, 3 919 342, 4 069 955, 3 919 376, 3 919 378, 3 919 377, 3 919 435, 3 919 436, 3 919 434, 3 919 437, 3 919 427, 3 919 438, 3 919 431, 3 919 452, 3 919 446, 3 919 445, 3 919 451, 3 919 433, 3 919 447, 3 919 453, 3 919 448, 3 919 449, 3 919 450, 3 919 343, 3 919 345, 4 069 962, 3 919 288, 3 919 286, 3 919 380, 4 069 954, 3 919 379, 3 919 381, 3 919 374, 5 277 130, 3 919 454, 4 769 326, 4 289 826, 4 289 938, 4 289 941, 6 376 095, 4 481 969, 4 481 973, 3 468 455, 3 468 360, 3 469 239, 4 027 267, 3 468 365, 6 254 129, 4 657 949, 3 918 606, 3 918 665, 3 918 607, 3 919 336, 3 919 383, 4 069 957, 4 069 965, 4 069 969, 4 069 972, 4 069 973 et 4 069 974,

CONSIDÉRANT que ces immeubles ne sont pas la propriété d'un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) et qu'ils n'ont pas fait l'objet d'un avis d'assujettissement par un autre organisme municipal au sens de l'article 572.0.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19),

CONSIDÉRANT que le droit de préemption est un des outils favorisant la mise en œuvre de la planification municipale,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par Mme Sylvie Labelle :

QUE le conseil autorise l'inscription, au Registre foncier du Québec, d'un avis d'assujettissement, d'une période de 10 ans, à l'égard des immeubles suivants, et ce, pour l'une ou plusieurs des fins municipales indiquées :

Adresse	Lot(s)	Fin(s) municipale(s) visée(s)
345, rue Arpin	3 919 090	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
350, rue Arpin	3 919 087	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
355, rue Arpin	3 919 098	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
360, rue Arpin	3 919 089	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
365, rue Arpin	3 919 100	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.

370, rue Arpin	3 919 092	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
375, rue Arpin	3 919 164	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
380, rue Arpin	3 919 159	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
385, rue Arpin	3 919 166	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
390, rue Arpin	3 919 160	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
395, rue Arpin	3 919 162	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
400, rue Arpin	4 069 958	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
405, rue Arpin	3 919 161, 4 069 973 et 4 069 974	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
410, rue Arpin	3 919 226	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
420, rue Arpin	3 919 227	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
430, rue Arpin	3 919 230	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
435, rue Arpin	3 919 228	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
440, rue Arpin	3 919 219	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
445, rue Arpin	3 919 231	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
450, rue Arpin	3 919 221	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
455, rue Arpin	3 919 233	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.

460, rue Arpin	3 919 223	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
465, rue Arpin	3 919 235	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
470, rue Arpin	3 919 225	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
475, rue Arpin	3 919 290	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
480, rue Arpin	3 919 284	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
485, rue Arpin	3 919 292	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
490, rue Arpin	3 919 285	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
495, rue Arpin	3 919 294	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
500, rue Arpin	3 919 287	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
510, rue Arpin	3 919 289	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
520, rue Arpin	3 919 280	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
525, rue Arpin	3 919 344 et 4 069 969	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
530, rue Arpin	3 919 282	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
540, rue Arpin	3 919 332	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
545, rue Arpin	3 919 346	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
550, rue Arpin	3 919 334	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.

555, rue Arpin	3 919 347	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
560, rue Arpin	3 919 336	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
565, rue Arpin	3 919 348	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
570, rue Arpin	3 919 338	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
575, rue Arpin	3 919 349	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
580, rue Arpin	3 919 340	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
585, rue Arpin	3 919 382	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
590, rue Arpin	3 919 342	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
595, rue Arpin	3 919 383 et 4 069 955	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
600, rue Arpin	3 919 376	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
610, rue Arpin	3 919 378	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
615, rue Arpin	3 919 377	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
620, rue Arpin	3 919 435	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
625, rue Arpin	3 919 436 et 4 069 972	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
640, rue Arpin	3 919 434	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
645, rue Arpin	3 919 437	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.

650, rue Arpin	3 919 427	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
655, rue Arpin	3 919 438	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
680, rue Arpin	3 919 431 et 4 069 957	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
685, rue Arpin	3 919 452	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
710, rue Arpin	3 919 446	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
720, rue Arpin	3 919 445	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
725, rue Arpin	3 919 451 et 4 069 965	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
730, rue Arpin	3 919 433	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
740, rue Arpin	3 919 447	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
745, rue Arpin	3 919 453	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
760, rue Arpin	3 919 448	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
770, rue Arpin	3 919 449	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
780, rue Arpin	3 919 450	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
953, rue des Merisiers	3 919 343	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
957, rue des Merisiers	3 919 345 et 4 069 962	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
962, rue des Merisiers	3 919 288	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.

966, rue des Merisiers	3 919 286	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
956, rue des Feuillus	3 919 380 et 4 069 954	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
960, rue des Feuillus	3 919 379	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
961, rue des Feuillus	3 919 381	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
965, rue des Feuillus	3 919 374	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
6700, avenue de la Plaza	5 277 130	Habitation, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire, piste multifonctionnelle, équipement collectif, transport collectif, implantation d'un établissement scolaire et implantation d'un immeuble municipal.
750, boulevard Poliquin	3 919 454	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
Boulevard Poliquin	4 769 326	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
151, rue du Roi	4 289 826	Habitation, espace public et parc.
45-45A, rue Limoges	4 289 938	Habitation, espace public et parc.
49, rue Limoges	4 289 941	Habitation, espace public et parc.
53-53A, rue Limoges	6 376 095	Habitation, espace public et parc.
90, rue Augusta	4 481 969	Habitation, espace public et parc.
100, rue Augusta	4 481 973	Habitation, espace public et parc.
Autoroute de l'Acier	3 468 455	Environnement et milieu naturel.
Autoroute de l'Acier	3 468 360	Environnement et milieu naturel.
Chemin Saint-Roch	3 469 239	Habitation, environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, parc, activité communautaire, piste multifonctionnelle et implantation d'un établissement scolaire.

10115, chemin Saint-Roch	4 027 267	Habitation, environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, parc, activité communautaire, piste multifonctionnelle et implantation d'un établissement scolaire.
10225, chemin Saint-Roch	3 468 365	Habitation, environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, parc, activité communautaire, piste multifonctionnelle et implantation d'un établissement scolaire.
4950, rue de la Garonne	6 254 129	Habitation, environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, parc, activité communautaire, piste multifonctionnelle et implantation d'un établissement scolaire.
Chemin Saint-Roch	4 657 949	Environnement, milieu naturel, corridor faunique, espace public, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
Rue Martin	3 918 606	Habitation, environnement, milieu naturel, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
82, rue Arthur	3 918 665	Habitation, environnement, milieu naturel, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.
538, rue des Marguerites	3 918 607	Habitation, environnement, milieu naturel, espace public, terrain de jeux, parc, activité communautaire et piste multifonctionnelle.

QUE le Service juridique et greffe de la Ville soit mandaté afin d'entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-08-435

Renonciation au droit de préemption – lot 4 481 771 du cadastre du Québec – 16-20, rue de la Reine

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance extraordinaire du 26 juin 2023, a adopté la résolution n° 2023-06-372 afin d'autoriser l'inscription, au Registre foncier du Québec, d'un avis d'assujettissement, d'une période de 10 ans, à l'égard de l'immeuble situé au 16-20, rue de la Reine, connu et désigné comme étant le lot 4 481 771 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu, et ce, pour l'une ou plusieurs des fins municipales suivantes, soit : habitation, environnement, espace public, activité communautaire et piste multifonctionnelle,

CONSIDÉRANT qu'un avis d'assujettissement au droit de préemption a été inscrit le 6 juillet 2023 sous le numéro 28 139 059 au Registre foncier du Québec,

CONSIDÉRANT que le propriétaire de l'immeuble a transmis à la Ville, le 17 juillet 2023, un avis d'intention d'aliéner son immeuble accompagné d'une offre d'achat acceptée,

CONSIDÉRANT qu'après étude et analyse des documents soumis par le propriétaire, la Ville ne souhaite pas exercer son droit de préemption,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 572.0.5 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la Ville peut renoncer à exercer son droit de préemption,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Mathieu Gagné :

QUE la Ville de Sorel-Tracy renonce expressément à l'exercice de son droit de préemption en vertu de l'avis d'assujettissement inscrit au Registre foncier du Québec sous le numéro 28 139 059,

QUE le greffier, la greffière adjointe ou la conseillère aux affaires juridiques soient autorisés à radier l'avis d'assujettissement inscrit contre le lot 4 481 771 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu, conditionnellement à ce que l'aliénation projetée se réalise, le tout conformément à l'article 572.0.5 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19),

QUE la présente résolution soit transmise au propriétaire de l'immeuble.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-08-436

Approbation des demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale – n^{os} 2023-0080, 2023-0085, 2023-0087, 2023-0092, 2023-0143 – procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 1^{er} août 2023

CONSIDÉRANT les recommandations contenues au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 1^{er} août 2023,

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Guèvremont, appuyé par M. Jocelyn Mondou :

QUE le conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ci-après mentionnés, comme recommandé par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance ordinaire tenue le 1^{er} août 2023, soit :

- Demande de PIIA n° 2023-0080 – immeuble du 120, avenue de l'Hôtel-Dieu :

remplacer le revêtement extérieur d'une portion de la toiture du bâtiment principal par un revêtement de tôle à joints pincés à deux rainures de couleur « galvalume », avec les joints à intervalle de 16 pouces , modèle « héritage » de la compagnie « Ideal roofing »;

- Demande de PIIA n° 2023-0085 – immeuble du 200, boulevard Fiset :

remplacer l'enseigne détachée par une nouvelle enseigne détachée lumineuse;

remplacer les deux enseignes installées sur la marquise formant un abri de distributeurs de carburant par trois nouvelles enseignes lumineuses;

- Demande de PIIA n° 2023-0087 – immeuble du 89, rue George :

remplacer les deux portes d'entrée en bois localisées sur le mur latéral droit donnant sur la rue Élisabeth, conditionnellement à ce que les nouvelles portes soient de couleur « orange brûlé »;

- Demande de PIIA n° 2023-0092 – immeuble du 57, rue du Roi :

construire un nouveau bâtiment principal commercial de deux étages, conditionnellement à ce que la toiture principale du bâtiment soit de couleur pâle;

- Demande de PIIA n° 2023-0143 – immeuble du 17-25, rue Alfred :

rénover la façade du bâtiment principal ainsi que les saillies localisées dans la cour avant,

QUE le conseil confirme que cette résolution est valide pour une période de douze mois suivant son adoption, conformément à l'article 30 du Règlement concernant

les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 2226 de la Ville de Sorel-Tracy.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-08-437

Refus de la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale - n° 2023-0026 - 128-130B, rue George - procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 1^{er} août 2023

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 2023-0026 afin de permettre la construction d'une nouvelle habitation multifamiliale isolée de trois étages comprenant 12 logements, ainsi que d'aménager une aire de stationnement hors rue comprenant 14 cases de stationnement dans la cour arrière de l'habitation projetée, devant être située au 128-130B, rue George,

CONSIDÉRANT que l'habitation multifamiliale existante ainsi que le garage détaché devront être préalablement démolis pour permettre la réalisation du projet déposé,

CONSIDÉRANT que le traitement architectural du bâtiment projeté n'assure pas une harmonie avec les bâtiments situés à proximité, tant pour son style architectural, ses gabarits et la composition de la façade,

CONSIDÉRANT que les proportions et le rythme des ouvertures du bâtiment projeté ne s'apparentent pas aux proportions et au rythme qui caractérisent la majorité des bâtiments du milieu d'insertion,

CONSIDÉRANT que le gabarit du bâtiment projeté ne s'apparente pas à ceux des bâtiments situés dans la même zone,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme est d'avis que ladite demande, telle que déposée, ne respecte pas les objectifs et critères énoncés au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 2226 de la Ville de Sorel-Tracy,

CONSIDÉRANT les recommandations contenues au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 1^{er} août 2023,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Martin Lajeunesse, que le conseil refuse la demande de PIIA n° 2023-0026 devant permettre la construction d'une nouvelle habitation multifamiliale isolée de trois étages comprenant 12 logements, ainsi que d'aménager une aire de stationnement hors rue comprenant 14 cases de stationnement dans la cour arrière de l'habitation projetée, devant être située au 128-130B rue George, le tout tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance ordinaire tenue le 1^{er} août 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-08-438

Refus de la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale – n° 2023-0086 – 335, rue Huard - procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 1^{er} août 2023

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 2023-0086 afin de permettre l'agrandissement de la remise existante, située dans la cour arrière de la propriété située au 335, rue Huard,

CONSIDÉRANT que l'agrandissement projeté portera la superficie de la remise à 23,40 m² et sa longueur de 6,71 m²,

CONSIDÉRANT que l'agrandissement projeté sera situé à 1,2 m de la ligne arrière,

CONSIDÉRANT les dimensions limitées des bâtiments accessoires existants à proximité de la propriété visée,

CONSIDÉRANT que les portes de la remise ne sont pas fenestrées,

CONSIDÉRANT que la superficie du terrain visé est de 597,6 m²,

CONSIDÉRANT que l'agrandissement prévu sera partiellement visible de la voie de circulation,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme est d'avis que ladite demande, telle que déposée, ne respecte pas les objectifs et critères énoncés au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 2226 de la Ville de Sorel-Tracy,

CONSIDÉRANT les recommandations contenues au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 1^{er} août 2023,

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Labelle, appuyée par M. Mathieu Gagné, que le conseil refuse la demande de PIIA n° 2023-0086 devant permettre l'agrandissement de la remise existante située dans la cour arrière, pour la propriété située au 335, rue Huard, le tout tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance ordinaire tenue le 1^{er} août 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-08-439

Refus de la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale – n° 2023-0088 – 186, rue Adélaïde - procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 1^{er} août 2023

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 2023-0088 afin de permettre le remplacement du revêtement extérieur en clin de fibre de bois, recouvrant le mur latéral droit de l'habitation par un revêtement de clin d'aluminium « Gentek », modèle « Woodgrain », de 8 pouces de largeur et de couleur « Ivoire », pour la propriété située au 186, rue Adélaïde,

CONSIDÉRANT que les murs avant, arrière et latéral gauche resteront inchangés,

CONSIDÉRANT que le bâtiment visé est actuellement recouvert de clin de fibre de bois « Masonite » de couleur beige et que le mur latéral droit est en mauvais état,

CONSIDÉRANT que le clin d'aluminium proposé aura la même largeur que le clin de fibre de bois existant, mais que les revêtements seront visuellement différents tant par leur forme, leur texture et leur couleur,

CONSIDÉRANT que trois des quatre murs du bâtiment sont visibles de la voie de circulation,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme est d'avis que ladite demande, telle que déposée, ne respecte pas les objectifs et critères énoncés au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 2226 de la Ville de Sorel-Tracy,

CONSIDÉRANT les recommandations contenues au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 1^{er} août 2023,

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par M. Benoît Guèvremont, que le conseil refuse la demande de PIIA n° 2023-0088 devant permettre le remplacement du revêtement extérieur en clin de fibre de bois, recouvrant le mur latéral droit de l'habitation par un revêtement de clin d'aluminium « Gentek », modèle « Woodgrain », de 8 pouces de largeur et de couleur « Ivoire », pour la propriété située au 186, rue Adélaïde, le tout tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance ordinaire tenue le 1^{er} août 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-08-440

Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour la cession des lots 3 468 361, 3 468 362 et 3 468 487 du cadastre du Québec à la Ville de Sorel-Tracy

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports et de la Mobilité durable, ci-après le MTQ, est propriétaire des lots 3 468 361, 3 468 362 et 3 468 487 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu, situés sur le territoire de la ville de Sorel-Tracy,

CONSIDÉRANT que les lots 3 468 361 et 3 468 362 sont adossés au lot 3 468 359, propriété de la Ville de Sorel-Tracy, le long de l'autoroute 30, à la limite ouest de la rue de la Garonne, et que l'ensemble de ces lots pourrait constituer une zone tampon boisée advenant la réalisation de développement résidentiel dans ce secteur,

CONSIDÉRANT que le lot 3 468 487 quant à lui, est situé sur la rue Fortier, le long de l'autoroute 30, entre la rue d'Angoulême et le trottoir de sentier menant à la rue d'Auteuil,

CONSIDÉRANT que la Ville est propriétaire des autres lots formant une zone boisée le long de la rue Forcier, à l'exception du lot 3 468 487 étant la propriété du MTQ,

CONSIDÉRANT qu'il est d'avis du conseil que ces lots formant cette zone boisée, entre la rue Bourchemin et la rue de la Rochelle, doivent être conservés afin de servir de zone tampon le long de la rue Fortier et de l'autoroute 30,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par M. Stéphane Béland :

QUE le conseil demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable la cession des lots 3 468 361, 3 468 362 et 3 468 487 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu à la Ville de Sorel-Tracy, et ce, à titre gratuit,

QUE la Ville de Sorel-Tracy s'engage à assumer l'ensemble des frais relatifs à cette transaction de cession.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-08-441

Motion de félicitations - camp de jour Plaisirs d'été 2023

CONSIDÉRANT que le programme camp de jour Plaisirs d'été a accueilli plus de 600 enfants au cours de l'été 2023,

CONSIDÉRANT que ledit programme a permis la création de 70 emplois étudiants pour des jeunes âgés de 14 à 25 ans,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 3 août 2023 soumis à ce sujet par M. Joël Laroche, régisseur – vie communautaire, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Labelle, appuyée par M. Jocelyn Mondou :

QUE le conseil souligne l'excellent travail réalisé par l'équipe d'employés du camp de jour Plaisirs d'été 2023 de la Ville de Sorel-Tracy, leur engagement, leur détermination, leur créativité et leur dynamisme et reconnaisse leur participation à la réussite de ce programme,

QUE le conseil adopte une motion de félicitations afin de mettre en lumière l'excellence du travail de l'équipe du camp de jour Plaisirs d'été qui se manifeste par la qualité des services offerts et la satisfaction des parents et des enfants pour qui ces services étaient destinés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-08-442

Appui à la MRC de Pierre-De Saurel - projet d'étude de diagnostic des besoins en radiocommunication - services de sécurité incendie et sécurité civile

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes municipaux concernant le volet 4 – *Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité*,

CONSIDÉRANT que dans une première phase, la firme Production électronique inc. a effectué un diagnostic des besoins en radiocommunication du territoire de la MRC de Pierre-De Saurel pour ses services de sécurité incendie ainsi que pour la sécurité civile,

CONSIDÉRANT que la firme Production électronique inc. a soumis un rapport de ses opérations intitulé *Étude du système de communication des Services d'urgence de la MRC de Pierre-De Saurel*,

CONSIDÉRANT que ce rapport met en évidence des lacunes de couverture régionale et d'équipements locaux et régionaux en matière de radiocommunication,

CONSIDÉRANT que les municipalités de Saint-Aimé, Massueville, Saint-Gérard-de-Majella, Yamaska, Saint-David, Saint-Roch-de-Richelieu, Saint-Ours, Saint-Joseph-de-Sorel, Saint-Robert, Sainte-Victoire-de-Sorel, Sainte-Anne-de-Sorel et Sorel-Tracy, en plus de la Régie d'incendie Pierreville-Saint-François-du-Lac et la Régie intermunicipale de la protection incendie Louis-Aimé-Massue, désirent présenter, via la MRC, dans le cadre de la deuxième phase du projet, une demande d'aide financière pour la mise en œuvre du devis proposé par la firme Production électronique inc.,

CONSIDÉRANT également que la MRC de Pierre-De Saurel et les municipalités désirent se conformer à l'action 18 du plan de mise en œuvre de leur schéma de couverture de risques en maintenant, améliorant et uniformisant les appareils de communication et les fréquences mises à la disposition des SSI/Régies,

IL EST PROPOSÉ par M. Mathieu Gagné, appuyé par M. Benoît Guèvremont :

QUE la Ville de Sorel-Tracy s'engage à participer au projet de radiocommunication d'urgence,

QUE le conseil autorise le dépôt, par la MRC de Pierre-De Saurel, du projet dans le cadre du volet 4 – *Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité*, partie 2 – *Appui au démarrage, à la bonification et à la mise en œuvre de projets de coopération intermunicipale*,

QUE le conseil nomme la MRC de Pierre-De Saurel comme organisme responsable du projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-08-443

Résolution d'appui à la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire au Canada

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire aura lieu à travers le Canada du 18 au 24 septembre 2023,

CONSIDÉRANT que 232 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2022, entraînant 66 décès et 43 blessures graves évitables,

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens,

CONSIDÉRANT qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le secteur ferroviaire, les gouvernements, les

services de police, les médias et autres organismes, ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire,

CONSIDÉRANT que le CN demande à la Ville de Sorel-Tracy d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de la ville de Sorel-Tracy,

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Guèvremont, appuyé par M. Mathieu Gagné, que la Ville de Sorel-Tracy appuie la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire qui se déroulera à travers le Canada du 18 au 24 septembre 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-08-444

Don de livres à l'organisme « L'Ardoise, groupe populaire en alphabétisation »

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy fait annuellement l'élagage des livres de ses deux bibliothèques,

CONSIDÉRANT les règles contenues à la Politique d'approvisionnement concernant la disposition des actifs de la Ville,

CONSIDÉRANT que l'article 25.4 de cette politique permet de céder, à titre gratuit, à un organisme à but non lucratif, des biens de faibles valeurs et qui ne sont plus requis,

CONSIDÉRANT le désir de l'organisme « L'Ardoise, groupe populaire en alphabétisation » d'obtenir ces documents,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par Mme Dominique Ouellet :

QUE la Ville de Sorel-Tracy cède, à titre gratuit, les livres rendus disponibles à la suite de l'élagage du contenu des deux bibliothèques municipales à l'organisme « L'Ardoise, groupe populaire en alphabétisation »,

QUE cet organisme soit autorisé à en disposer selon les règles qui encadrent ses activités et sa mission.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-08-445

Avis de motion pour l'adoption du Règlement n° 2542 « Concernant la citation du cimetière anglican Christ Church du 196, rue du Collège à titre d'immeuble patrimonial » en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, c. P-9.002)

M. Martin Lajeunesse dépose le projet de règlement n° 2542 « Concernant la citation du cimetière anglican Christ Church du 196, rue du Collège à titre d'immeuble patrimonial » et donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil.

Désignation du bien patrimonial :

L'immeuble cité : le terrain constituant le cimetière anglican Christ Church ainsi que les stèles et monuments funéraires s'y retrouvant

Adresse : 196, rue du Collège

Propriétaire : Christ Church Corp.

Cadastre : lot 6 435 787 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu

Superficie du lot : 4 453,5 m²

Matricule : 3599-86-2745

Motifs de la citation :

Sa valeur historique

Le cimetière Christ Church est associé à la paroisse anglicane Christ Church, qui figure parmi les plus anciennes paroisses anglicanes du Canada. La paroisse Christ Church, fondée en 1784, a connu trois cimetières successifs. Un premier est aménagé vers 1785 en bordure du carré Royal, à l'emplacement de l'actuelle église Christ Church. En 1833, la paroisse Christ Church ouvre un deuxième cimetière sur six lots acquis précédemment et délimités de nos jours par l'avenue de l'Hôtel-Dieu et les rues Charlotte, Denis et Elizabeth. Ce dernier est consacré en 1834 et accueille les sépultures des militaires britanniques et des membres de la communauté anglophone de confession anglicane jusqu'en 1885. En 1875, le gouvernement fédéral cède à la paroisse Christ Church une parcelle de dix acres en retrait du noyau urbain de Sorel. En 1885, un troisième cimetière, l'actuel, y est aménagé pour des raisons d'hygiène publique. En 1911, la Ville de Sorel se porte acquéreur du site du « vieux cimetière », le deuxième. L'ensemble des quelque 300 dépouilles qui s'y trouvent est exhumé et déplacé cette même année dans le cimetière actuel. Il en va de même pour les pierres et les monuments funéraires associés aux défunts, dont les inscriptions funéraires couvrent une période qui va de 1785 jusqu'à l'ouverture du cimetière anglican de la rue du Collège, en 1885. Une vaste proportion des stèles et des monuments funéraires présents à ce jour dans le cimetière actuel proviennent donc du vieux cimetière anglican de Sorel et témoignent de la vitalité des notables anglophones jusqu'au retrait de la garnison britannique en 1888.

Association à des personnages historiques

Le cimetière anglican Christ Church est lié à certains personnages impliqués dans l'insurrection des patriotes de 1837-1838 dans la colonie britannique du Bas-Canada, dont le docteur Wolfred Nelson (1791-1863), chef des patriotes, et son frère, le docteur Robert Nelson (1794-1873). Le cimetière contient également les dépouilles de nombreux membres de la communauté anglicane soreloise, dont plusieurs notables qui ont marqué par leur présence et leurs actions l'histoire locale et régionale de Sorel-Tracy.

Valeur artistique

Le cimetière anglican Christ Church comprend plusieurs stèles et monuments funéraires qui se démarquent par leur diversité et par leur ornementation soignée. Le site compte d'anciennes stèles en marbre de facture simple, des monuments plus élaborés en forme d'obélisque, ainsi que des monuments plus récents en granit qui témoignent de l'évolution des rites et monuments funéraires au cours des 18^e, 19^e et 20^e siècles. Quelques lots familiaux anciens sont également délimités par des clôtures ouvragées en fonte.

Valeur paysagère

Le cimetière anglican Christ Church est représentatif des cimetières protestants aménagés au cours des 19^e et 20^e siècles en matière de paysage. Il est caractérisé par la sobriété de l'aménagement des lieux, la topographie plane du terrain, la présence de nombreux arbres matures, les vastes espaces gazonnés, l'alignement régulier des pierres tombales, la diversité des formes et des symboliques des stèles et monuments funéraires, ainsi que la présence de lots familiaux délimités par une clôture ouvragée.

Date à laquelle le règlement prendra effet :

Le règlement de citation n°2542 prendra effet et entrera en vigueur à compter de la date de la notification de l'avis spécial aux propriétaires de l'immeuble patrimonial cité.

Assemblée publique de consultation :

Une séance publique du comité consultatif d'urbanisme, agissant comme conseil local du patrimoine, se tiendra le mardi 19 septembre 2023 à 18 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville. Un avis public annoncera les modalités de cette consultation.

2023-08-446

Avis de motion pour l'adoption du Règlement n° 2543 « Concernant des modifications au Règlement de lotissement n° 2223 dans le but d'apporter des ajustements à certaines dispositions intégrées au règlement qui apparaissent imprécises, manquantes ou discordantes avec d'autres dispositions »

M. Jocelyn Mondou dépose le projet de règlement n° 2543 « Concernant des modifications au Règlement de lotissement n° 2223 dans le but d'apporter des ajustements à certaines dispositions intégrées au règlement qui apparaissent imprécises, manquantes ou discordantes avec d'autres dispositions » et donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil.

2023-08-447

Adoption du Règlement n° 2544 « Concernant une modification du Règlement n° 2376 « RM-2017 concernant la sécurité publique » afin d'augmenter les amendes relatives au stationnement, de modifier certaines dispositions et de remplacer l'annexe « C » »

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement n° 2544 lors de la séance extraordinaire du 17 juillet 2023 et de l'avis de motion donné à cette même séance,

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de ce règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance,

CONSIDÉRANT que depuis le début de la séance, des copies de ce règlement sont mises à la disposition du public pour consultation,

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés par le greffier,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par Mme Dominique Ouellet, que le Règlement n° 2544 « Concernant une modification du Règlement n° 2376 « RM-2017 concernant la sécurité publique » afin d'augmenter les amendes relatives au stationnement, de modifier certaines dispositions et de remplacer l'annexe « C » » soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-08-448

Demande d'autorisation pour que la Ville de Sorel-Tracy se rende caution auprès de Marina de Saurel inc.

CONSIDÉRANT que Marina de Saurel inc. désire obtenir un prêt de la Caisse Desjardins Pierre-De Saurel au montant de 300 000 \$, remboursable sur 15 ans,

CONSIDÉRANT que cette institution financière exige que la Ville de Sorel-Tracy se rende caution de cette obligation,

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Béland, appuyé par M. Jocelyn Mondou :

QUE la Ville de Sorel-Tracy se porte caution en faveur de Marina de Saurel inc. d'un montant de 300 000 \$ pour 15 ans selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement spécifique joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante,

QUE la Ville de Sorel-Tracy demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation l'autorisation de se rendre caution de cette obligation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Période de questions

Le maire procède à la période de questions avec les personnes de l'assistance.

Période d'information aux citoyens

Le maire invite à tour de rôle les membres du conseil à utiliser cette période de la séance pour informer les citoyens de leur quartier de sujets variés.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Guèvremont, appuyé par M. Stéphane Béland, que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

René Chevalier, greffier

Patrick Péloquin, maire